

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2023**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article Article R 2194-6 du Code des Marchés Publics ;
- Vu l'accord-cadre n°2020 M 20025 du 14 décembre 2020, conclu pour la mission de surveillance légionelles, prélèvements et analyses ;
- Vu les documents fournis par la Société ITGA en date du 22 mars 2023 ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant de transfert suite à une opération de cession d'activité et au vu des capacités de la nouvelle Société.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant de transfert n°1. L'accord-cadre désigné est transféré de la Société ITGA à la Société CARSO LSEHL dont le siège social est situé 4 Avenue Jean Moulin, CS 30228, 69633 Vénissieux Cedex, qui reprend tous les droits et obligations du titulaire ITGA, nés du contrat conclu avec la Ville de Gap à compter de la notification du présent avenant.

**Article 2 :**

Les sommes dues au titre du marché n°2020 M 20025 du 14 décembre 2020 seront versées sur le compte de la Société CARSO LSEHL.

Les prestations en cours sont facturées par la Société CARSO LSEHL et seront payées entre ses mains. Ces paiements interviendront déduction faites des avances ou acomptes éventuellement versés à l'ancien titulaire et des avoirs en cours.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Service Communal Hygiène et Santé sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le

Le Maire-Adjoint

17 AVR 2023

  
Vincent MEDILLI



Transmis en Préfecture le : 17 AVR 2023

Publié ou notifié le :

17 AVR 2023

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2023\_04\_198**  
Objet : **Accord-Cadre n° 2020 M 20025 du 14 décembre 2020 "Service de Surveillance Légionelles - Prélèvements et analyses" : Avenant de transfert n° 1**

Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-04-17 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Actes individuels  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics  
Identifiant unique : 005-210500617-20230417-D2023\_04\_198-AI  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20230417-D2023_04_198-AI-1-1_0.xml	text/xml	968 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_12531.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230417-D2023_04_198-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2023 à 17h05min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2023 à 17h05min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2023 à 17h06min25s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 avril 2023 à 17h06min35s	Reçu par le MI le 2023-04-17